Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

ACADEMIE DE_____

BREVET PROFESSIONNEL
AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

DOSSIER I
SITUATION – THÈME

Ce dossier contient 9 folios, page de garde comprise.

Assurez vous que le dossier qui vous a été remis est bien complet avant de commencer l'épreuve.

SITUATION

Titulaire du Brevet Professionnel d'Agent Technique de Prévention et de Sécurité, vous êtes embauché, en tant que chef d'équipe adjoint au chef de service de sécurité, dans une usine de fabrication alimentaire qui vient d'être reconstruite suite à sa destruction par un incendie.

PRÉSENTATION DE L'USINE SUPERCHIPS

1° IMPLANTATION

L'usine Superchips est située sur le territoire de la commune de La Ciotat dans les Bouches du Rhône, au sein de la Zone industrielle Athélia II. (plan situation folio 5/9).

Il n'existe pas de risque directement lié au voisinage.

2° ACTIVITE

Le bâtiment est dédié d'une part à des activités de transformation agroalimentaire et de stockage, et d'autre part à des activités administratives. La production annuelle de chips avoisine les 2300 tonnes.

A ce titre, elle est classée pour la protection de l'environnement. (Loi n° 76-663 du 19 juillet 1976)

Le public n'est normalement pas admis dans l'enceinte de ce bâtiment, les seules personnes étrangères au service admises au sein du bâtiment sont des fournisseurs ou des clients.

3° AFFECTATION DES LOCAUX (plan folios 6/9 et 7/9)

Rez de chaussée : Locaux de production et de stockage Superficie totale : 1750 m²

1.	Chaîne de production : salage et ensachage	Superficie : 130 m²
2.	Atelier, magasin	Superficie : 45 m²
3.	Chaîne de production chips crevettes	Superficie : 145 m²
4.	Entrepôt : stockage produits finis et emballages	Superficie : 565 m²
5.	Chaîne de production : découpe et cuisson	Superficie : 485 m²
6.	Bureau responsable logistique	Superficie : 24 m²
7.	Local Chauffeurs	Superficie : 16 m²
8.	Quai de livraison	
9.	Entrepôt : stockage des pommes de terre	Superficie : 215 m²
10.	Locaux maintenance et contrôle qualité	Superficie : 85 m²
11.	Local chargeurs des chariots élévateurs	Superficie : 24 m²
12.	Cuves d'huile	
13.	Poste gaz	
14.	Transformateur EDF	
15.	Silo	
16.	Groupes réfrigérants	
17.	Bureau « Ventes sur site » (projet)	Superficie : 22 m²

1er étage : Locaux administratifs Superficie totale : 368 m²

101.	Accueil et dégagements	Superficie : 137 m²
102.	Bureau	Superficie : 25 m²
103.	Bureau	Superficie : 16 m²
104.	Bureau	Superficie : 12 m²
105.	Bureau	Superficie : 30 m²
106.	Bureau	Superficie : 30 m²
107.	Bureau	Superficie : 16 m²
108.	Local technique autocom.	Superficie : 12 m²
109.	Local photocopies	Superficie : 10 m²
110.	Archives	Superficie : 20 m²
111.	Salle fumeurs	Superficie : 12 m²
112.	Salle informatique	Superficie : 12 m²
113.	Vestiaire femme	Superficie : 16 m²
114.	Vestiaire homme	Superficie : 16 m²
115.	Local propreté	Superficie : 4 m²

4° GESTION ET ADMINISTRATION

L'usine Superchips est une S.A.R.L.

5° INFRASTRUCTURES

Le bâtiment comporte un rez-de-chaussée et un étage.

Il est construit sur la base d'une ossature métallique recouverte d'un bardage double peau, à l'exception des locaux administratifs construits en béton.

La hauteur sous plafond est de : * 3 m pour la partie « locaux administratifs »
* 8 m pour toutes les autres parties

6° ORGANISATION DU TRAVAIL

Le travail est organisé en fonction des secteurs d'activités :

- Service administratif (personnel, commercial, logistique, comptabilité...)
- Service production, technique et sécurité.

L'ensemble du personnel arrive à 9 heures et quitte l'usine à 18 heures.

Le personnel travail 4 jours par semaine, par roulement.

L'usine produit pendant 43 semaines, 6 jours sur 7.

7° PHENOMENES PARTICULIERS LIÉS A LA FABRICATION

L'utilisation d'huile chaude pour la production des chips dans l'atelier de fabrication entraîne le dégagement de quantités importantes de vapeur au dessus des machines. Une grande partie de cette vapeur est normalement canalisée vers l'extérieur des bâtiments. Il subsiste quelques émanations non négligeables à l'intérieur de l'atelier.

8° ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ

La société Superchips ne comprend pas de service sécurité, par contre, elle a financé votre formation d'ATPS afin que vous les conseilliez judicieusement en matière de sécurité incendie et malveillance. Pour cette mission, vous êtes détaché de vos fonctions initiales (opérateur de ligne).

L'usine étant habituellement fermée la nuit, personne n'est présent dans le bâtiment durant cette période.

L'usine ne dispose pas de PC Sécurité ni de moyens de seconde intervention.

L'ensemble du personnel a été formé à l'utilisation des moyens de première intervention et a bénéficié d'une formation à l'évacuation.

Le Centre de Secours Principal le plus proche est sur la commune de La Ciotat (3 km).

Une montée en puissance peut être assurée par les casernes environnantes.

9° PROJETS

a. Suite à la destruction du site par incendie, la reconstruction à l'identique du bâtiment est en cours.

b. Des modifications de la chaîne de production et la mise en place de moyens de préventions contre l'incendie et la malveillance sont envisagées. Le nouveau bâtiment ne sera actuellement pas doté de robinets d'incendie armés ni d'installation d'extinction automatique.

c. Pour répondre à de nombreuses demandes de vente en direct, la direction envisage de créer un service « vente sur site » qui doit être implanté dans la partie entrepôt : stockage produits finis et emballages (17 plan rez-de-chaussée folio 6/9). Ce service à l'effectif de 2 employés gérera une caisse et la comptabilité afférente. On peut en estimer le chiffre d'affaire quotidien à 3 500 euros. Les fonds et valeurs d'une semaine y seront conservés dans un coffre jusqu'à remise en banque chaque vendredi, par le responsable du service.

   Le local (plan folio 8/9) sera construit en parpaings pleins de 24 cm avec un plafond en placoplâtre de 7+1 sur rails métalliques.

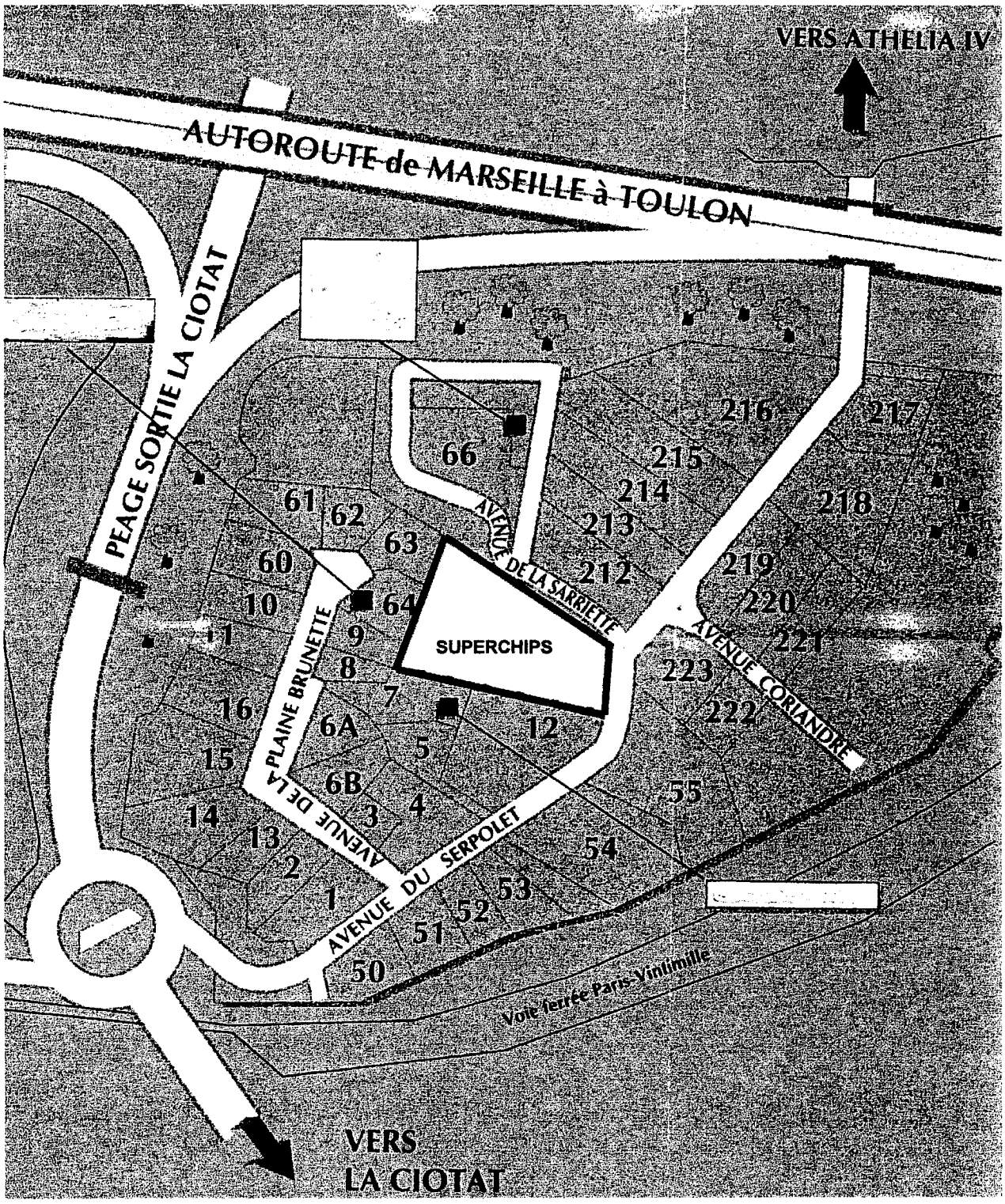
10° AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ENVISAGÉS

La nouvelle unité de production (Ateliers et entrepôts) sera équipée d'un système de sécurité incendie.

L' installateur consulté a établi des propositions relatives aux matériels à implanter. Il propose notamment en matière de détection incendie 2 types de détecteurs : optiques de fumée et optiques de flamme

A la demande de l'assureur de l'entreprise, l'espace "vente en direct" fera l'objet d'une installation de détection intrusion. Seule la partie de bâtiment entrepôts : stockage produis finis et emballages (4 – plan affectation des locaux folio 6/9) devra être prise en compte pour application de la règle APSAD adaptée.

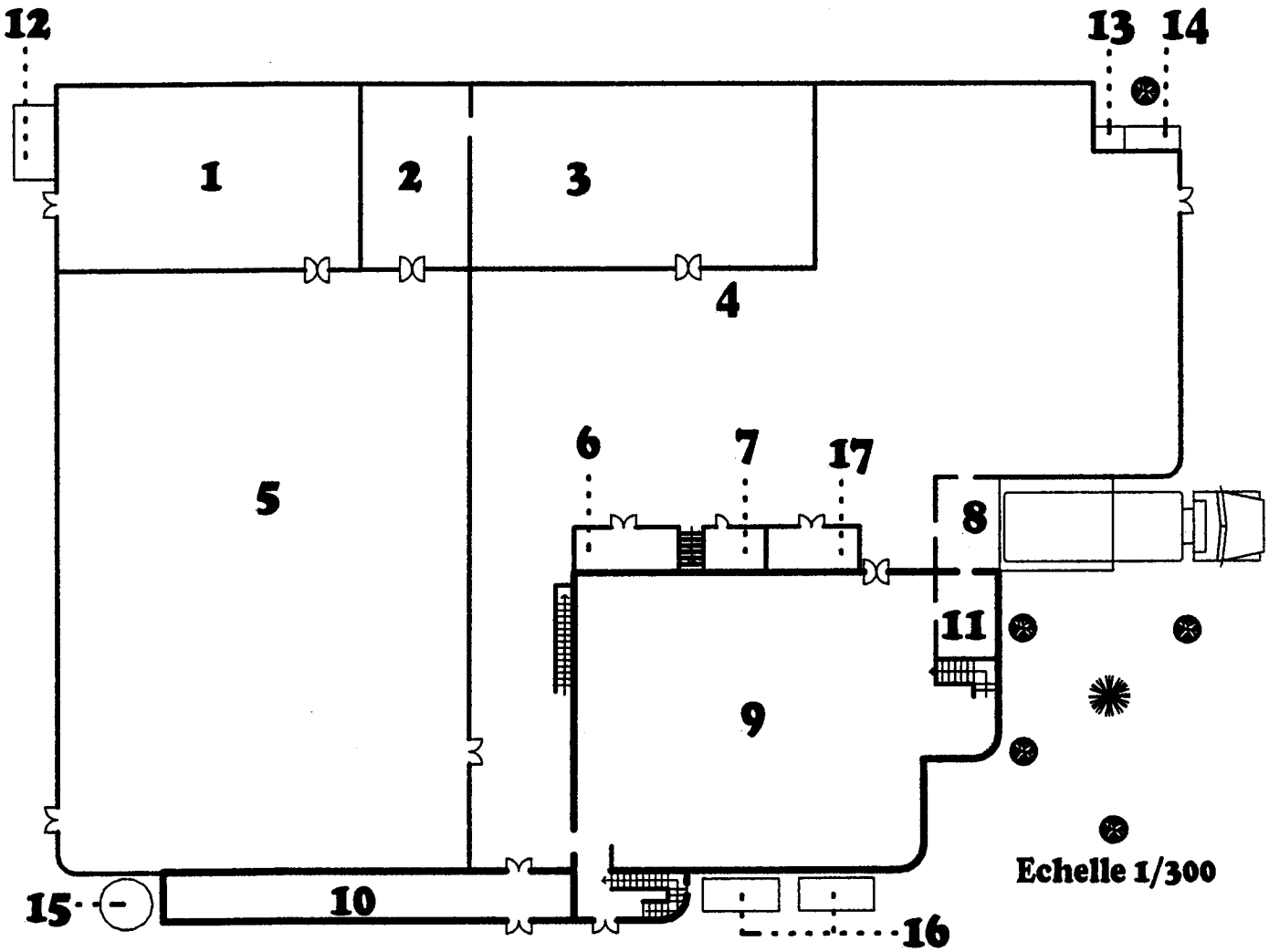
Implantation



BREVET PROFESSIONNEL		AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE		
Epreuve **E1 : INTERVENTION SUR UN SITE – E1.A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE**				
Session 2004	Repère D1	Durée : 3 h 00	Coeff. 4	Page 5 sur 9
ACADEMIE DE		**Dossier I : Situation - Thème**		

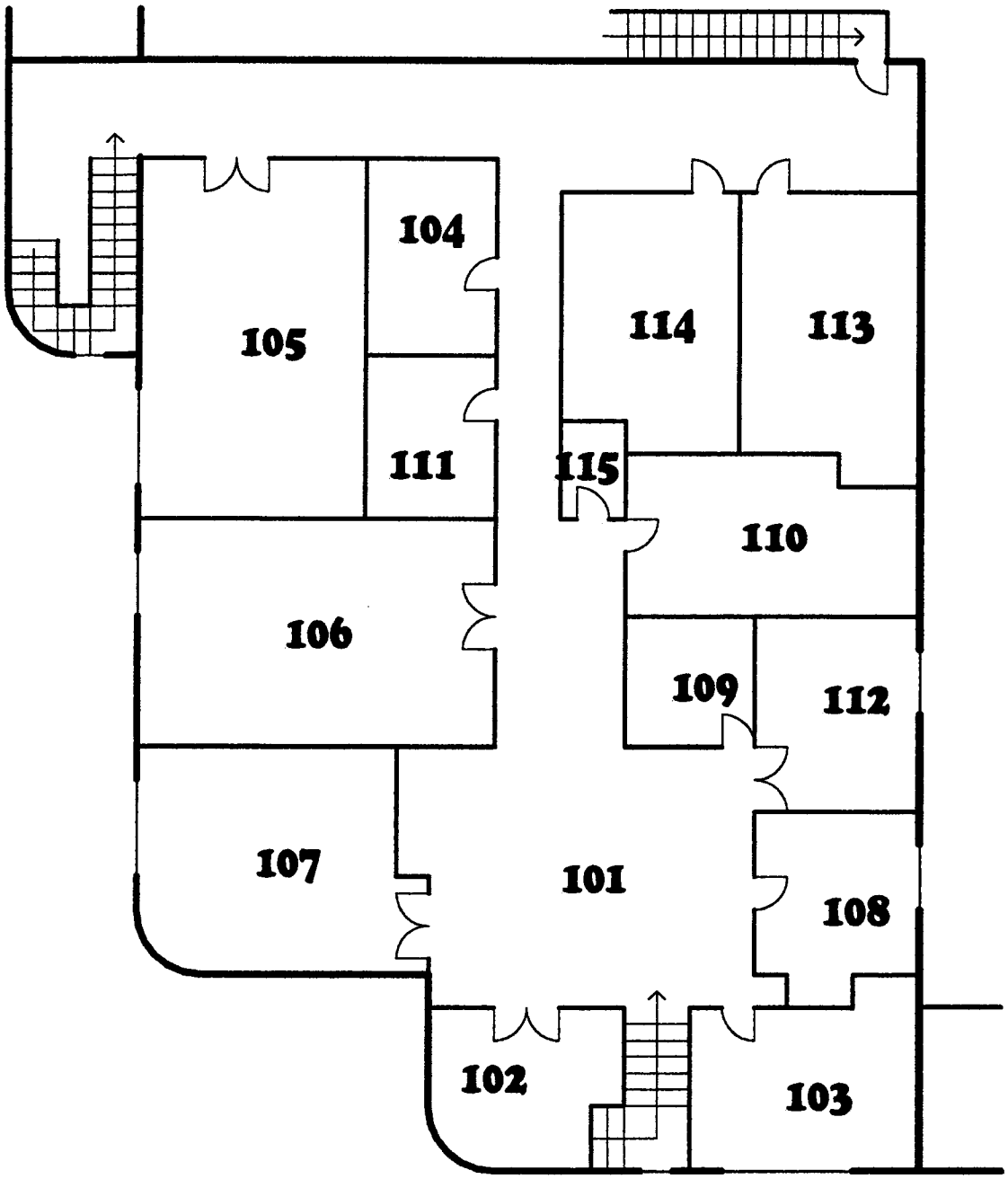
Rez de chaussée

Affectation des locaux

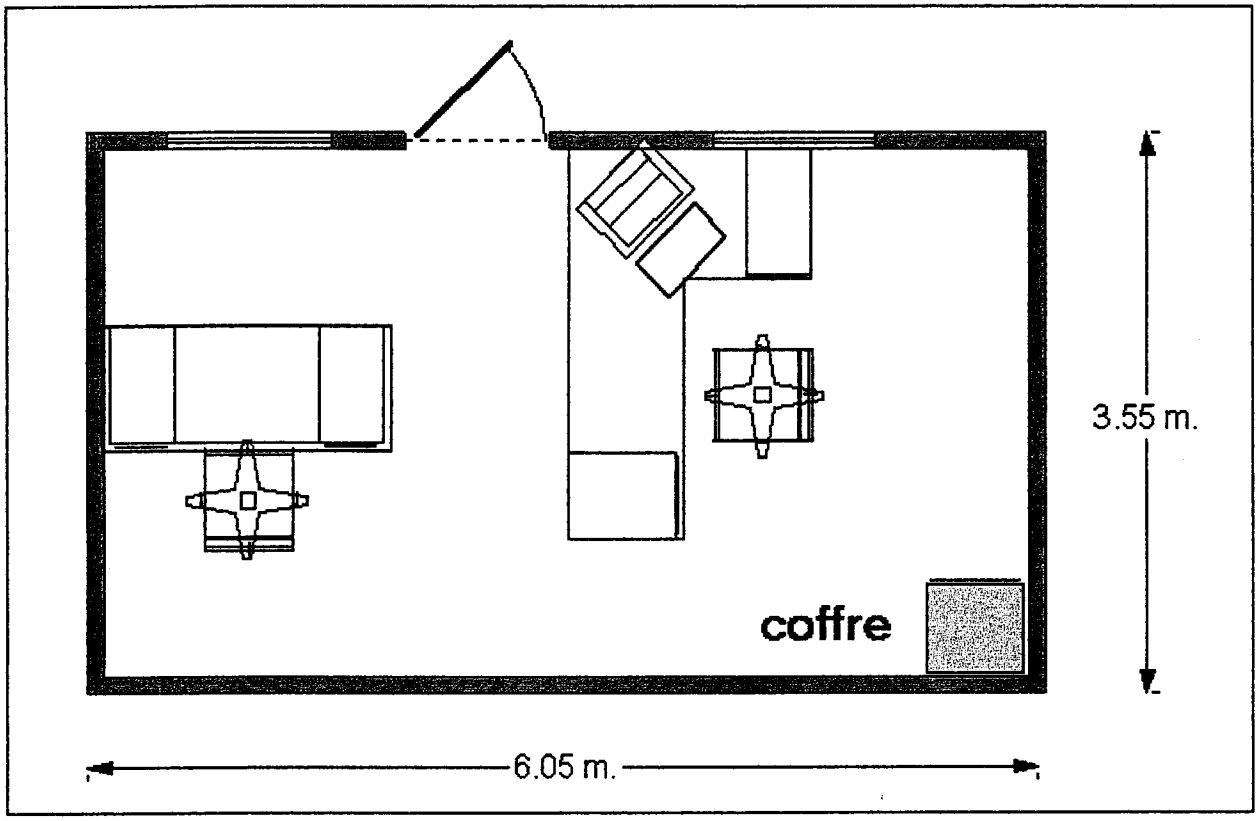


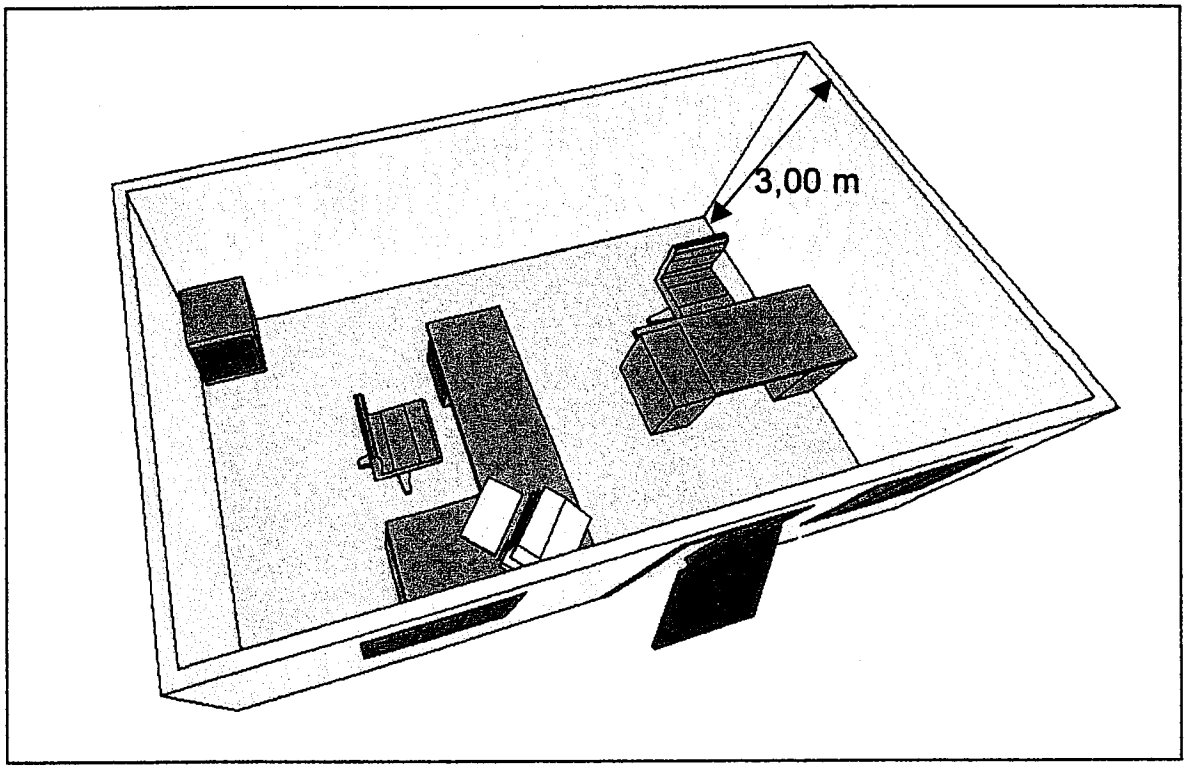
1er étage

Affectation des locaux



Espace vente en direct





TRAVAIL DEMANDÉ

I - EN MATIERE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La direction vous demande :

1) d'examiner les propositions de l'installateur retenu pour l'installation de détection incendie notamment en ce qui concerne les types de détecteurs préconisés.
2) de faire des propositions pour l'implantation des extincteurs au premier étage du bâtiment. (Administration).

Pour répondre à la demande :

Question 1

a) Etablissez une comparaison entre détecteurs optiques de fumées et optiques de flamme quant à leur installation dans l'atelier de production et dans les entrepôts.
b) Proposez un choix entre les deux types de détecteurs pour chacune des zones concernées.
c) Situez le local du premier étage (administratif) qui devra faire l'objet d'une étude plus particulière en matière de détection incendie.

Nota : il ne sera pas tenu compte des coûts de revient pour le choix des détecteurs à mettre en place

Question 2 :

a) Définissez le classement des pièces du premier étage en "activités industrielles" et "activités tertiaires"
b) Positionnez les extincteurs sur le plan du premier étage en utilisant les symboles réglementaires.

II - EN MATIERE DE RÉGLEMENTATION I.C.P.E.

Un chef de service nouvellement affecté souhaite obtenir des informations sur la situation de l'établissement au regard de la Loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Il vous demande de lui préciser à quelle procédure l'usine est soumise et pourquoi.

Pour répondre à la demande :

Question 1 : Indiquez la procédure imposée.

Question 2 : Justifiez votre réponse à l'unité par défaut.

III - EN MATIERE DE PRÉVENTION CONTRE LA MALVEILLANCE

La direction, sur les recommandations de son assureur, souhaite placer l'espace "vente en direct" sous détection intrusion. Elle vous demande une étude :

Dans le cadre de cette étude :

Question 1 : Proposez les moyens mécaniques de protection nécessaires au niveau du bureau "vente en direct" .

Question 2 : Enumérez et décrivez les phases de votre analyse pour adapter l'installation envisagée aux dispositions de la règle APSAD correspondante.

Question 3 : Positionnez les matériels indispensables sur le plan du bureau "vente en direct" en les numérotant et en utilisant la légende.

Nota : Pour la réponse à la question n°3, il sera admis que les équipements indispensables sont mis en place dans l'entrepôt (détection périmétrique sur les issues ouvrants et ppfr donnant sur l'extérieur du bâtiment)

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.